



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

En vue de l'admission en Classe
à Horaires Aménagés Musicale de l'école St Exupéry

CE2

PHOTO

Nom de l'école où est inscrit l'élève actuellement :
Adresse de cette école :
.....

Nom de l'élève :
Prénom de l'élève :
Féminin Masculin
Date de naissance :
Adresse :
.....
Classe de l'année en cours :
Classe prévue à la prochaine rentrée :

Représentant légal 1 : Madame Monsieur
Nom :
Prénom :
Profession :
Adresse postale :
.....
Courriel :
Téléphone :
ET
Représentant légal 2 : Madame Monsieur
Nom :
Prénom :
Profession :
Adresse postale :
.....
Courriel :
Téléphone :

DOSSIER DE CANDIDATURE

Avant le 9 mai 2022, déposer le dossier de candidature à l'école St Exupéry ou à la circonscription de Grasse :

- en format papier, accompagné d'une **enveloppe timbrée à l'adresse des parents**

Le dossier est composé de :

- Une fiche d'informations
- Page 1 : Fiche de renseignements
- Page 2 : Modalités
- Page 3 : Fiche de situation scolaire à faire remplir par l'enseignant(e) de la classe et la directrice ou le directeur de l'école actuelle.
- Page 4 : Organisation de la séance et signature
- **1^{er} bulletin du LSU de l'année 2021-2022**

SCOLARISATION DES ELEVES

Les classes à horaires aménagés musicales sont implantées dans l'école Saint-Exupéry, proche du Conservatoire de Grasse, 6 Rue du Saut 06130 Grasse.

La gestion du dispositif C.H.A.M. est déléguée à l'Inspection de Grasse dont dépend l'école Saint-Exupéry en partenariat avec le Conservatoire de Grasse.

L'inscription définitive en CHAM d'un élève ne résidant pas à Grasse est subordonnée à l'engagement par la commune d'origine de reverser à la Ville de Grasse sa propre contribution.

ENTREE EN CE2

Signalé : La spécificité des C.H.A.M. implique que les élèves présentent une grande **motivation** pour l'éducation musicale et quelques capacités adaptées à leur âge dans ce domaine (capacité à percevoir une pulsation, à reproduire un rythme simple, à mémoriser, à s'investir vocalement...)

Aucune autre condition préalable (pratique d'instrument ou connaissances en formation musicale) n'est exigée.

SITUATION SCOLAIRE AU CE1

(À remplir par les enseignants de l'école d'origine)

Elève :

Avis de l'enseignant du CE1 (1^{er} /2^{ème} trimestre) à la date du :

Cocher la case correspondante :

	Acquis	En cours d'acquisition	Non acquis
Autonomie dans les apprentissages			
Comportement			
Suivi des acquis des principales compétences travaillées en Français (à l'oral, en lecture et en écriture)			
Suivi des acquis des principales compétences travaillées en Mathématiques (chercher, modéliser, représenter, raisonner, calculer et communiquer)			
Capacité d'écoute et de concentration			
Rythme de travail			
Appétence et implication en Education Musicale à l'école			

Implication de la famille dans le suivi scolaire :

.....

Commentaires et remarques éventuelles (Difficultés éventuelles) :

.....

.....

.....

Avis du directeur ou de la directrice sur l'orientation en classe CHAM demandée :

.....

.....

.....

.....

Tampon de l'école
d'origine, signature
du directeur ou de
la directrice, date.

Organisation de la séance d'observation du Vendredi 3 juin 2022 :

Les élèves sont observés par petits groupes à l'école Saint-Exupéry.

Durant cette séance, ils participent à des jeux musicaux où seront constatés par un jury :

Leur motivation à intégrer et à suivre les classes à horaires aménagés

Leur capacité de concentration

Leur engagement individuel dans l'activité menée

Leurs aptitudes musicales :

- Capacité à percevoir la pulsation
- Capacité à reproduire un rythme simple
- Engagement vocal
- Engagement corporel

Fonctionnement des classes CHAM :

La famille de l'élève scolarisé en C.H.A.M s'engage à respecter les objectifs des classes à horaires aménagés ainsi que les règles de fonctionnement et d'organisation. L'inscription en C.H.A.M. implique cet engagement de l'élève et de ses parents pour la durée du cycle musical dans son intégralité (CE2- CM2). Un travail personnel et régulier est indispensable.

Le non respect de ce cadre pourrait entraîner la sortie de l'élève du dispositif C.H.A.M.

Si l'équipe pédagogique constate que le dispositif C.H.A.M n'est pas ou plus approprié pour un élève (motivation insuffisante, implication réduite, difficultés scolaires liées au dispositif), le conseil de cycle peut proposer une sortie des classes à horaires aménagés musicales, l'intérêt de l'élève restant primordial dans la recherche d'un cursus adapté pour sa réussite scolaire.

Dans la recherche de correspondance avec les objectifs du dispositif, on cherchera à limiter le surcroît de travail pour les élèves. De ce fait la pratique d'un seul instrument sera le cadre général.

En proposant la candidature de leur enfant, les parents s'engagent à prendre connaissance des modalités de fonctionnement des classes CHAM au cours de la réunion d'information organisée par l'école et le Conservatoire, et à se conformer aux points indiqués ci-dessus.

Signature des représentants légaux :